

DÉLIBÉRATION 2023-04

Nombres de conseillers : 11

Présents : 7

Absents : 4

Le 23 février deux mille vingt-trois (23/02/2023)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, Maire.

Présents : Mrs ARTO Jean - DEL GRANDE Stéphane

Mmes GUILHON Sylvie - FRANCOIS Johanna – LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) excusé(s) – JAMMES Patrick, PASERO Fabien, PAMIES Sophie

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : JAMMES Patrick a donné pouvoir à PALIX Fabienne, PASERO Fabien a donné pouvoir à ARTO Jean, PAMIES Sophie a donné pouvoir à GUILHON Sylvie

Convocation expédiée le 16 février 2023

Secrétaire de séance : ARTO Jean

OBJET : ACQUISITION FONCIERE

Madame la maire rappelle le contexte de cette délibération :

La commune a été amenée à procéder à la régularisation foncière de l'emprise d'un chemin rural en le déclassant (délibération 2021-34) afin de permettre à M et Mme GUIVET d'acquérir une portion de ce chemin situé dans leur propriété. De ce fait la commune doit reconstituer une portion de ce chemin pour permettre la continuité de passage. Il est donc nécessaire de procéder à une acquisition foncière auprès de M et Mme DUCHAMP. Le bornage effectué dans ce cadre par un géomètre identifie la parcelle à acquérir sous le numéro A853 (1a59ca).

Vendeur et acquéreur se sont mis d'accord sur la somme de 5€ le m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- ✓ **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle A853 (1a59ca) à M et Mme DUCHAMP
- ✓ **FIXE** le prix d'achat à 5€ par m²,
- ✓ **AUTORISE** Madame la maire à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier,

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire

Marie-Noëlle LAVILLE



Le secrétaire,

Jean ARTO

